

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01908

Numéro SIREN : 819 794 744

Nom ou dénomination : 2M PATRIMOINE

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 31190

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/31190

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Nomination de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : 2M PATRIMOINE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 819 794 744

N° gestion : 2016 B 01908



2M PATRIMOINE

SAS
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 42 BIS RUE ARISTIDE BRIAND 95520 Osny
R.C.S. de Pontoise : 819794744

Procès-verbal des décisions unanimes des actionnaires

Le 14/11/2019,

Les actionnaires de la société 2M PATRIMOINE, SAS au capital de 1 000 Euros , dont le siège social est situé au 42 BIS RUE ARISTIDE BRIAND 95520 Osny, ont pris les décisions suivantes :

Décisions

DECISION N°1

Est nommé directeur général pour une durée indéterminée à compter de ce jour Madame Vaast Nathalie épouse Maire née le 28 avril 1972 à Epinay sur Seine (93800 France) de nationalité Française mariée sous le régime de la séparation de biens, demeurant au 3 Res des Collines Saint Marc 95130 Franconville.

Ce dernier déclare accepter la fonction de directeur général .

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

91 NY



[Signature]

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Gerald MAIRE , président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous Les actionnaires et vaut fiche de présence.

Signature des intervenants :

